

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00264

Numéro SIREN : 893 119 404

Nom ou dénomination : AY FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2021 sous le numéro de dépôt 1940

GYSS André

Expert-Comptable

Expert de Justice et Commissaire Aux Comptes

Près la Cour d'Appel de Colmar.

Expert près la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

6B ROUTE DE SCHIRMECK • 67190 GRENDELBRUCH

SIRET : 349 767 731 00095

AY FINANCES

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1.000 euros**

**Siège social : 11, rue des Pivoines
67112 BREUSCHWICKERSHEIM**

RCS STRASBOURG 893 119 404

Rapport du Commissaire aux Apports

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été a été confiée par décision de l'unanimité des associés conformément aux dispositions des articles L. 225-147 et R. 225-136 du code de commerce concernant l'apport en société effectué par M AY Adem, je vous présente mon rapport, sur l'appréciation des apports en nature devant être effectués à la société, ainsi que sur les avantages particuliers accordés.

Ma mission consiste à :

- apprécier sous ma responsabilité la valeur de l'apport en nature de la pleine propriété de 1 000 parts sociales, propriété de M AY ADEM de 28 € de valeur nominale, entièrement libérées,
- à la SAS AY FINANCES, au capital social de 1.000 €, avant siège social au 11. rue des Pivoines 67112 BREUSCHWICKERSHEIM, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 893 119 404.
- dresser le rapport de nos investigations et de tenir ce rapport à la disposition de l'associé afin que celui-ci puisse être annexé aux statuts,

1. EXPOSE SUR L'OPERATION ENVISAGEE

Les intervenants dans l'opération:

AG

La société bénéficiaire de l'apport est la SAS AY FINANCES au capital de 1000 €, Immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 893 119 404.

Représentée par son Président, Monsieur AY Adem, demeurant 11 rue des Pivoines 67112 BREUSCHWICKERSHEIM.

Dont l'objet social est la prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères et la gestion des titres de participation,

L'apporteur, personne physique, est :

Monsieur AY Adem, demeurant 11 rue des Pivoines 67112 BREUSCHWICKERSHEIM.

Monsieur AY Adem apporte à la SAS sous les garanties ordinaires de fait et de droit, 1 000 parts sociales de l'EURL ACJ TRANS immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 502 611 148, 1 000 parts sociales lui appartenant puisque souscrites à la constitution.

But de l'opération:

Les acquisitions rentrent dans l'objet social de la SAS qui est d'acquérir des participations.

II. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Evaluation des parts de l'EURL ACJ TRANS :

L'évaluation des parts a été faite sur la base de l'actif net corrigé pour tenir compte de la valeur réelle des actifs immobilisés. Les comptes servant de base à l'évaluation des titres de l'EURL sont les comptes relatifs aux trois exercices 2017, 2018 et 2019, ainsi qu'un arrêté provisoire au titre de 2020 et des comptes prévisionnels sur les trois années à venir.

L'apport en nature des 1 000 parts sociales appartenant en pleine propriété à Monsieur AY Adem est évalué à 600 euros par part, soit un total de 600 000 euros par voie d'augmentation de capital.

La société aura, à compter du jour de réalisation de l'augmentation du capital projetée, la propriété et la jouissance des parts ci-dessus apportées. Cet apport est fait net de tout passif, sous les charges et sous les conditions ordinaires et de droit en la matière que la société et l'apporteur seront, chacun en ce qui le concerne, tenus de bien et fidèlement exécuter.

III. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires pour apprécier la valeur des apports.

A cet effet, nous avons notamment:

AG

- Contrôler la réalité et la valeur globale attribuée aux apports, à raison de 600 000 € pour les 1 000 parts sociales de l'EURL ACJ TRANS.
- Contacté Maître Jean Yves HADDAD, avocat au Barreau de Strasbourg, afin d'appréhender le contexte économique et juridique de l'opération et de ses modalités de réalisation,
- Examiné les comptes annuels et le prévisionnel établis par le cabinet d'expertise comptable B et G,
- Examiné les modalités du projet de contrat d'apports des titres,
- Examiné le projet d'augmentation du capital social par voie d'apport de titres de Monsieur AY Adem,
- Assuré que la valeur des apports n'est pas surévaluée et vérifier qu'elle corresponde au moins à la valeur des parts sociales à émettre par la SAS AY FINANCES augmentée, le cas échéant, de la prime d'émission.
- Nous assurer que les événements intervenus depuis la date du contrat d'apport fixant la valeur de l'apport en nature et la date du présent rapport, ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation et la réalité des présents apports,
- Analysé le bien fondé de la méthode d'évaluation retenue dans le projet de contrat d'apport de titres basée sur la valorisation en fonction de l'actif net réévalué.

IV. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à 600 000 € n'est pas surévaluée et en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Je n'ai eu connaissance d'avantages particuliers attribués à l'apporteur personne physique, de faits ou événements susceptibles, intervenus depuis la date du contrat d'apport fixant la valeur de l'apport en nature et la date du présent rapport, à remettre en cause l'évaluation et la réalité des présents apports.

Fait à STRASBOURG,
Le 5 JANVIER 2021

André GYSS

